

Associations faitières

Association des établissements cantonaux d'assurance AECA

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) coordonne et soutient en tant qu'association faitière les activités des 18 établissements d'assurance indépendants. Ces derniers collaborent étroitement au sein d'un système solidaire et sous le slogan « La solidarité crée la sécurité ». L'AECA représente à la fois leurs intérêts et les avantages de ce système efficace et unique en Suisse. Les domaines de la prévention, de l'intervention et de l'assurance se complètent dans l'intérêt des assurés. Ils constituent un système de protection fort pour les bâtiments. L'AECA coordonne également les organisations communes des établissements d'assurance.

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) soutient les établissements cantonaux d'assurance (ECA) dans la prévention des dommages aux personnes et aux bâtiments. Elle fournit des prestations dans les domaines de la prévention des incendies et des dommages éléments naturels. L'AEAI forme des spécialistes dans ces deux domaines. Elle est en particulier responsable des examens d'expert/e en protection incendie avec diplôme fédéral et de spécialiste en protection incendie avec brevet fédéral. L'AEAI développe, sur mandat des établissements cantonaux d'assurance, des instruments de prévention, tels que les prescriptions de protection incendie, le répertoire de la protection incendie et la plate-forme en ligne « Protection contre les dangers naturels », qui fournit des astuces pour réduire les dommages aux bâtiments.

Union intercantonale de réassurance UIR

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) offre aux établissements cantonaux d'assurance (ECA) la possibilité de se réassurer contre les risques incendie et éléments naturels. Elle offre aux ECA des produits et des prestations en lien avec la gestion et le transfert des risques. En cas de grands événements, les dommages sont couverts par un partage solidaire des risques entre tous les ECA et l'UIR. Des analyses statistiques à long terme ainsi que des évaluations d'événements dommageables font également partie de l'éventail des prestations offertes par l'UIR.

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques PSDS

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) met à disposition de ses 17 membres deux fois deux milliards de francs, au maximum, par année civile en cas de tremblement de terre. Grâce à ce dispositif, les établissements cantonaux d'assurance concernés peuvent, en cas d'événements violents, au moins partiellement couvrir les dommages et ainsi soutenir les propriétaires de bâtiments touchés. Toutefois, cette protection suffit à peine en cas de très grave séisme. C'est pourquoi le PSDS s'engage aussi pour une assurance tremblement de terre obligatoire.

Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance FP

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) encourage les projets de recherche appliquée portant sur la gestion intégrée des risques axée sur les bâtiments. Elle lance régulièrement des mises au concours dans les domaines de l'analyse des dommages et des risques, de l'élaboration et de l'évaluation de mesures de protection, ainsi que de la communication. Comme les dangers naturels représentent le risque le plus grand pour les établissements cantonaux d'assurance, elle promeut des projets traitant de ce thème. La FP permet d'élaborer des solutions, dont la plupart sont mises en œuvre par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie. Moins de dommages signifient moins de coûts. La Fondation contribue donc indirectement au maintien de primes basses.

4 Piliers de l'économie fribourgeoise



BCF-FKB
ECAB-KGV
GROUPE E
TPF

Avec la Banque Cantonale de Fribourg, le Groupe E et les Transports publics fribourgeois, l'ECAB constitue l'organisation connue sous le nom de « 4 Piliers de l'économie fribourgeoise ». Par des actions communes, les 4 partenaires contribuent annuellement à la mise sur pied divers projets et manifestations, tant dans les domaines de la culture, du sport que de l'économie.

Action 4p

Depuis sa création en 1997, 4 Piliers de l'économie fribourgeoise (4P) a réuni ses forces pour soutenir des projets d'envergure dans le canton.

Désormais, ces soutiens sont octroyés dans le cadre de l' « Action 4P »

Née en 2018, l'Action 4P est un concours d'idées visant à soutenir des projets ayant un impact positif sur le canton et sa population tout en s'inscrivant dans la durée.

Engagements particuliers de l'ECAB

Au-delà des actions communes de 4 Piliers, l'ECAB s'investit dans divers partenariats et soutiens financiers au bénéfice de la formation, du patrimoine, de la vie sociale, culturelle et sportive du canton de Fribourg.

HEIA-FR

L'ECAB a décidé de contribuer sur une base pluriannuelle à la création dans le cadre de la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture Fribourg (HEIA-FR) d'une chaire de génie parasismique. Il s'agit d'un engagement sur plusieurs années.

SIJ

Dans le domaine de la prévention des incendies, l'ECAB finance pour moitié un poste de doctorant auprès du Service d'identification judiciaire de la Police fribourgeoise, permettant à la titulaire d'un bachelors dans le domaine de poursuivre sa formation auprès de l'École des sciences criminelles de l'UniL, tout en partageant ses connaissances avec les autres membres du service.

Galetas des pompiers

L'ECAB a contribué de manière importante à l'inventaire des centaines d'objets se trouvant dans Le galetas des pompiers de la Ville de Fribourg, en finançant les recherches de spécialistes des archives et biens culturels. Initié en 2015, cet inventaire scientifique s'est terminé fin 2018, apportant une plus-value très importante à la conservation de ce patrimoine.

Château d'Illens

L'ECAB a choisi d'aider à la rénovation du merveilleux et unique château d'Illens par un versement sur 2 ans.

Sponsoring

L'ECAB soutient aussi, certes modestement, les équipes sportives évoluant en ligue nationale, mettant toutefois essentiellement l'accent sur la formation des jeunes. D'autres aides concernent le patrimoine culturel ou bâti, la mise sur pied de manifestations ou créations importantes au niveau cantonal ou régional. Par ces aides, l'ECAB joue parfaitement l'un des rôles qu'il s'est fixé, celui de partenaire socio-économique.